

Ce que nous voulons pour MAUREPAS: une politique municipale vraiment de Gauche, que ces élections se fassent dans une très grande clarté et une démocratie coopérative et participative où les Citoyens se réapproprient la Politique. Dans le cadre de cette démarche, vous trouverez ci-dessous: les « orientations programme » que nous avons transmises aux autres composantes du Front de Gauche de Maurepas, au Parti Socialiste et à Michel Chappat.

MUNICIPALES MAUREPAS 2014

PROPOSITIONS DES MILITANTS COMMUNISTES ET DE CITOYENS DE GAUCHE DE MAUREPAS

Les points incontournables qui méritent un échange de points de vue, une discussion et notamment une prise de position de principe pour certains d'entre eux.

Nous refusons la politique d'austérité qui, par ses répercussions sur les collectivités locales (régions, départements communautés de communes, communes), engage une dégradation des conditions de vie de nos concitoyens dans tous les domaines.

1. CITOYENNETE, DEMOCRATIE LOCALE COOPERATIVE.

Cette question est importante: nous considérons en effet qu'il est crucial que les citoyens se réapproprient les questions de la vie et de la gestion de la cité de manière collective. Préserver, améliorer, mettre en valeur notre patrimoine "vert". Faire en sorte que les habitants de Maurepas soient les acteurs de la préservation de la biodiversité, de leurs espaces de vie, de loisirs. Faire en sorte qu'il y ait non pas une politique d'interdits mais une politique d'interactions, d'interventions de la population.

Refondation, sur la mandature, du fonctionnement des commissions municipales pour en faire des outils plus performants au service des populations et des élus en charge des dossiers. Une participation active et ouverte des Maurepasiens sera recherchée.

Création de structures de quartiers en liaison avec un ou plusieurs élus, voire la création d'un « conseil municipal Jeunes dont des membres élèves de CM1, CM2, 6ème et 5ème ». C'est un des moyens pour assurer la participation des futurs citoyens à la vie de la cité.

Le déplacement de tout ou partie des élus de la municipalité parcourant à pied ou en vélo un quartier, le samedi matin, à raison de 2 fois par an et par quartier avec rencontre des habitants sans avoir à prendre de RdV est une bonne solution pour faire vivre la démocratie locale.

Débat approfondi avec les populations locales concernant une intercommunalité choisie et non subie.

L'organisation de référendums sur des sujets cruciaux doit s'envisager.

2. FISCALITE LOCALE, BUDGET

Elle doit être le plus possible en concordance avec les articles 13 et 14 de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789 sur laquelle s'appuie notre CONSTITUTION de 1958.

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Article XIV

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

L'article 13 nous renvoie:

-à la notion de proportionnalité de l'impôt sur laquelle nous devons nous engager lors de la réforme fiscale. Par exemple, proportionnalité de la taxe d'habitation en fonction de tous les revenus à rendement communal constant. Impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et leurs actifs financiers, à répartir sur les Collectivités Locales.

-à une politique fiscale municipale modérée envers les populations modestes.

L'article 14 nous renvoie à la Citoyenneté et la Démocratie locale dans l'élaboration et le contrôle du budget. Par exemple tenir compte des propositions des Maurepasiens sur les priorités budgétaires.

Le refus d'une pure logique d'austérité sera une priorité. Les transferts de charges doivent être intégralement compensés. Refus des logiques comptables pures. Globalement les dépenses seront orientées vers les besoins et moyens humains créateurs d'emplois. L'évolution de taxes dépendantes de la commune sera limitée à l'inflation. Toutefois une augmentation serait envisageable, suite à la constatation du recul du chômage des Maurepasiens ou à la demande de la population, afin de répondre à des besoins nouveaux.

3. EMPLOI

Au niveau des personnels dépendant de la municipalité, chaque départ en retraite sera compensé. En fonction de nouveaux besoins, issus de l'expression des citoyens, une réadéquation (avec formation appropriée) des effectifs municipaux sera examinée en concertation avec les personnels.

En relation avec notre pôle emploi et les acteurs sociaux (syndicats salariés, employeurs), une meilleure appréhension du fonctionnement de la zone industrielle et commerciale et une plus grande efficacité d'intervention de notre municipalité en terme d'emplois devront être recherchées. Une attention particulière sera portée:

- aux commerces, services de proximité (l'aide au maintien et à la création d'activités, de commerces de proximité sera examinée).
- au développement de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

4. TRANSPORT, CIRCULATION, VOIRIE

Les difficultés des transports sont un souci quotidien, important pour tous les Maurepasiens actifs ou non. Les voies routières d'accès à Paris et aux banlieues sont plus que souvent bouchées, il n'en demeure pas moins que c'est la voiture qui prend la tête des déplacements domicile - travail.

Développement des transports ferroviaires de banlieue (prolongement de la ligne C du RER jusqu'à La Verrière, cela permettrait le prolongement de la ligne La Défense - La Verrière jusqu'à Rambouillet). Faciliter toutes les conditions d'un rabattement efficace sur la gare de La Verrière (agrandissement des parkings,...), par l'amélioration de la traversée de la RN 10 par le CD13 à Malmedonne, avec passage de la N10 en souterrain.

Pour permettre l'accès du réseau à tous, tendre vers la gratuité des transports locaux, dans un premier temps par une application d'une tarification sur la base du quotient familial.

La question de la circulation est en lien direct avec celle des transports en commun, de la promotion des circulations douces, du prolongement de l'autoroute A.12, de la transformation de la N. 10 en boulevard urbain et des aménagements nécessaires à l'accès de la gare de La Verrière. On ne peut « saucissonner » ces problèmes si l'on veut à terme arriver à une solution viable. Sur le sujet de l'aménagement de la gare de La Verrière et de ses abords, il est indispensable d'associer les usagers, ce qui nous renvoie à la démocratie locale.

Nous pensons qu'il nous faut prendre un peu plus notre responsabilité d'élus par une remise à jour, voire la création d'un plan de circulation ou d'un Plan de Déplacement Urbain PDU avec une large participation des habitants avec l'aide d'un cabinet spécialisé;

- en invitant la population à s'exprimer sur le constat et les actions à conduire pour obtenir les travaux nécessaires,

- en faisant nous-mêmes l'inventaire des travaux qui sont de notre ressort (aménagement de carrefours, stationnement des véhicules, réduction de chaussée, réfection des allées,....).

5. JEUNESSE

En ce qui concerne la petite enfance, remise à l'étude d'une crèche intercommunale, hors partenariat public privé et de l'augmentation du nombre des assistantes maternelles.

Un effort particulièrement important sera porté vers la jeunesse, aussi bien d'un point de vue citoyen que pour l'accès à toutes les activités. La réforme du rythme scolaire doit en être un des éléments et sa mise en place fera l'objet d'une concertation après une très large consultation des personnes concernées. Les coûts induits devront être couverts dans le cadre du budget par la dotation de l'Etat.

Une attention particulière devra être portée à la rénovation du lycée des 7 mares.

6. SOLIDARITE, SOCIAL, SANTE

De plus en plus de Maurepasiens demandent de l'aide aux Restos du cœur, au Secours Populaire ou au Secours Catholique. Une meilleure connaissance du nombre de familles et de personnes se trouvant dans la difficulté nous permettrait d'être plus efficaces en terme de politique sociale.

Le vieillissement de notre population nous amènera, en concertation avec les Maurepasiens, à proposer des solutions innovantes pour répondre aux demandes de soutien, d'accueil de personnes âgées ou handicapées nécessitant des soins médicaux temporaires ou permanents (lieu de rencontre et de partage, structure adéquate,...). La solution n'est pas de se « débarrasser » de ces questions en les confiant aux associations.

Etude complète des besoins en termes de santé et soins dans notre région en liaison avec les acteurs locaux.

Aide au circuit court producteurs/consommateurs (Amap, ventes directes).

7. SERVICES PUBLICS

Nous sommes opposés à un accord général sur la commercialisation des services, Ceux-ci doivent faire une large place à la redistribution sociale et territoriale. (Continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement, péréquation tarifaire, obligation de fourniture, souci de qualité de prestations, minimisation des coûts pour la collectivité). Les besoins fondamentaux de tous les individus doivent être satisfaits. Le recours au partenariat public privé (PPP) doit rester exceptionnel et justifié, et dans ce cas, assorti de critères précis d'efficacité économique et sociale collective, au service de l'intérêt général

Nous proposons que notre majorité s'engage dans des actions concrètes avec la population pour défendre les services publics: articles dans le journal municipal, pétition, comité d'usagers, interpellation de la tutelle, des élus, des députés locaux, des directions de ces services.

Nous proposons à la réflexion commune la conduite d'une étude de faisabilité de gestion en régie de la distribution de l'eau sur le territoire du syndicat des eaux de Jouars - Pontchartrain.

8. LOGEMENT

Cette question est toujours importante eu égard au nombre de demandes annuelles qui souvent ne sont pas renouvelées, vu le peu de rotation de notre parc, ainsi qu'au vieillissement grandissant de la population. Quelles solutions pour les anciens, maison de retraite à prix abordable, maintien à domicile ? De vrais problèmes se posent également pour les jeunes –couples, célibataires.

Nous pensons qu'au delà des terrains municipaux existants, il faut lôtir avec une grande mixité sociale, il est nécessaire de rechercher les quelques terrains privés que la commune pourrait acquérir. Afin de préserver nos « espaces verts » et les terres agricoles nous sommes favorables à une forme de densification Celle-ci doit cependant rester maîtrisée et acceptable.

Examen de la possibilité de la construction d'un ensemble intergénérationnel, permettant l'accueil des anciens et de jeunes dans de petits logements avec sur place du personnel de gardiennage, médical, petit commerce si possible, etc.

9. ACTIVITES CULTURELLES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

Les associations sont nombreuses et diversifiées, riches en activités. Il est difficile d'avoir des débats sereins sur les subventions, les conventions, certaines associations ne participent que très peu à certaines initiatives.

Nous proposons de réfléchir à l'évolution, voire l'écriture de textes définissant notre conception de la culture et du sport, de nos relations avec les associations, avec l'OMLC et l'OMS en particulier, même si des textes conventionnels existent déjà.

Les associations de sports collectifs, quant à elles, rencontrent des difficultés d'encadrement pour leurs jeunes (Application de la convention collective des métiers du sport). Il est souhaitable après examen de prévoir la création de conventions qui faciliteraient la vie et le développement de leurs activités.

Pour le prochain mandat, nous proposons la réflexion sur une meilleure cohabitation des associations, une meilleure autonomie financière et la gratuité pour les moins de 18 ans (par exemple prise en charge partielle, voire totale, dans les subventions de la cotisation d'un jeune).

10. INTERCOMMUNALITE ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'intercommunalité, sur la base d'un projet partagé par toutes les communes concernées, doit être partagée et non subie.

La coopération intercommunale avec les communes limitrophes sera toujours recherchée selon quatre principes:

- 1) Répondre aux besoins des Maurepasiens, en respectant leur souveraineté communale.
- 2) Réciprocité entre communes (par exemple large ouverture des associations)
- 3) Etudes, investissements et réalisations en commun afin de diminuer les coûts.
- 4) Consultation des citoyens après information complète et pluraliste, audit financier et étude d'impact

CONCLUSION

Ces quelques éléments serviront à l'élaboration des grandes lignes du programme, de son contenu politique et de la manière dont nous entendons le faire vivre avec la population. C'est le contenu des grandes lignes de ce programme qui permettra à chacune des composantes de se déterminer sur sa participation ou non à la future équipe municipale. Nous attendons l'analyse et les propositions des autres composantes pour nous positionner.

Nota: l'ordre établi ne présume pas de l'importance relative de ces différents points.

PCF

Parti communiste français

Le 29 novembre 2013

Notre démarche a suscité votre attention, vous intéresse. Vous souhaitez participer en toute clarté, à ce processus démocratique ? Alors contactez-nous.

Jean-Claude Rolland jrollandric@aol.com Tél : 06 30 40 52 04

Alain Février alain.fevrier2@wanadoo.fr

Ou rendez-vous, sur le marché, tous les samedis matins de 10h à 12H